

ACTE DE CAUTION SOLIDAIRE

Article 2015 et 2021 du Code Civil

2008/2009

Doit être obligatoirement établi par une personne solvable
domiciliée dans un pays membre de l'Union Européenne

Je soussigné(e)
(Nom et Prénom).....

Date et Lieu de naissance
.....

N° de Carte d'Identité ou de séjour
.....

Adresse.....

Profession ou emploi.....

Adresse de l'employeur
.....

Déclare me porter caution solidaire de :
nom(s) et prénom(s) des/du locataire(s)
.....

Résidence d'Affectation à indiquer obligatoirement :

Pour la durée de la location, soit jusqu'au 30 juin 2009 et m'engage à ce titre au profit du CROUS qui accepte, à
satisfaire à toutes les obligations du locataire sans bénéfice de discussion pour le paiement :

- des redevances
- des dégradations et réparations locatives,
- des éventuels frais de procédures,

Montant de la redevance mensuelle : cent trente sept euros et soixante cents

Dans la limite de : mille deux cent trente huit euros et quarante cents

MENTION A RECOPIER INTEGRALEMENT PAR LE SIGNATAIRE DE SA MAIN

« Je me porte caution solidaire jusqu'à la date du 30 juin 2009 dans la limite de mille deux cent trente huit euros et quarante cents pour le paiement de la redevance s'élevant à ce jour à cent trente sept euros et soixante cents, révisable chaque année par décision du conseil d'administration ainsi que des dégradations et réparations locatives et éventuels frais de procédure, ces obligations résultant du bail dont j'ai reçu un exemplaire. Je confirme avoir pleinement enregistré l' nature et l'étendue des obligations ainsi contractées. »

Fait à, le

LA CAUTION*

POUR LE DIRECTEUR DU C.R.O.U.S ET PAR
DELEGATION
LE DIRECTEUR DE LA RESIDENCE
UNIVERSITAIRE

**Joindre un Relevé d'Identité Bancaire
(au nom du cautionneur)*

Toute personne qui se rend coupable du délit de fausse signature tombe sous le coup de l'article 441-1 du nouveau code pénal